



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIR ET CHER

POINT DE SITUATION du 15 mai 2020

## ELEMENTS NOUVEAUX

### Nouveaux éléments d'information relatifs aux masques et gel hydro-alcoolique :

- Un communiqué de presse a annoncé l'extension du dispositif de commercialisation de masques grand public de la Poste aux associations, aux micro-entrepreneurs, aux professions libérales et agricoles.

- La loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 a élargi le bénéfice du taux réduit de TVA à 5,5% aux « masques et tenues de protection adaptés à la lutte contre la propagation du virus covid-19 dont la liste et les caractéristiques techniques sont fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et du budget ». Cf : Arrêté du 7 mai 2020 paru au Journal Officiel du 8 mai 2020 : relatif à l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée aux masques de protection et produits destinés à l'hygiène corporelle adaptés à la lutte contre la propagation du virus covid-19.

Ces documents sont accessibles sur :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041857299&dateTexte=&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000041857299&dateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041857299&dateTexte=&categorieLien=id)

### Réouverture des écoles

Pour prendre en compte le décret paru dimanche dernier, le protocole sanitaire de réouverture des écoles a été adapté. Une des modifications les plus notables concerne les masques qui sont rendus obligatoires pour les personnels en présence des élèves :

P. 7: La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque «grand public» en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'école, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Vous trouverez le nouveau protocole en pièce jointe. Pour une plus grande facilité de lecture, les modifications sont surlignées.

**Questions relatives au protocole sanitaire et à la santé des élèves : 02.38.79.41.31.**

### Accès aux plans d'eau et lacs

L'arrêté préfectoral du 15 mai 2020 (en pièce jointe) autorise l'accès aux plans d'eau et lacs du département pour la pratique de la pêche individuelle dans le respect des gestes barrière.

### Accueil des usagers par la Direction départementale des finances publiques

Depuis le début de la campagne d'impôt sur le revenu, l'accueil des usagers s'effectue à distance, par téléphone et par mail.

Depuis le 11 mai, en raison des impératifs de sécurité sanitaire, les services de DDFIP de Loir-et-Cher ne sont pas en mesure d'accueillir physiquement en masse, comme d'habitude, les contribuables. Dès lors, les réponses aux questions des usagers continueront d'être délivrées à distance. Toutefois, les services des impôts des particuliers (SIP) seront en mesure de proposer aux contribuables des rendez-vous physiques pour les cas les plus complexes. Par ailleurs, les SIP sont en contact étroit avec les animateurs France Service et MSAP pour leur apporter toute l'information nécessaire à la bonne réalisation de leurs missions et pour prendre en charge les cas urgents et complexes de leurs usagers.

## INFORMATIONS GENERALES

### Accueils collectifs de mineurs

Pour les communes qui organisent un accueil collectif de mineurs sur le temps scolaire et qui bénéficient à ce titre d'un financement de l'État (110€ par tranche de 15 élèves), il est recommandé d'appliquer la gratuité de cette prestation aux parents des élèves concernés.

### Réouverture des petits musées en Loir-et-Cher

Le décret n°2020-545 du 11 mai 2020, prévoit dans son article 10 que le préfet peut, après avis du maire, en

autoriser l'ouverture.

Afin de disposer d'une procédure simple, la liste des musées du département bénéficiant de cette mesure a été définie par arrêté préfectoral le 14 mai 2020 (transmise avec le point de situation du 14 mai). Il appartiendra alors aux gestionnaires concernés de faire parvenir au préfet ([pref-cip@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-cip@loir-et-cher.gouv.fr)) un dossier dans lequel figurera :

- Une demande écrite d'ouverture ;
- Un engagement à respecter le cahier des charges « Petits musées » du ministère de la Culture ;
- Un accord écrit du maire de la commune pour la réouverture.

À réception, le préfet adressera son accord écrit pour autoriser à nouveau l'accès du public à ces lieux.

Des contrôles seront réalisés pour vérifier le respect des règles sanitaires (distanciation physique, gestes barrières) des visiteurs et des règles de protection des salariés.

Un guide d'aide à la reprise d'activité et à la réouverture au public des musées et monuments a été transmis avec le point de situation du 13 mai.

## FOURNITURES D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

### Achats de blouses en Loir et Cher

Le centre hospitalier de Blois a accepté de centraliser des commandes de blouses de protection réutilisables à destination des professionnels de santé. Ces derniers peuvent se rapprocher du centre hospitalier de Blois (direction des achats – logistique et patrimoine – 02 54 55 66 33) pour faire état de leurs besoins et convenir des modalités de paiement des achats.

### Plate-forme nationale de vente opérée par la Poste

Comme indiqué dans le point de situation du 30 avril, la Poste a mis en place une plate-forme nationale de e-commerce : [masques-pme.laposte.fr](https://masques-pme.laposte.fr), afin de permettre au TPE/PME d'acheter des masques grand public pour leurs employés.

### Plate-forme régionale d'approvisionnement en EPI (équipement de protection individuelle)

L'adresse de la plate-forme lancée par le président du conseil régional et le préfet de région, opérationnelle depuis le 20 avril, est la suivante: <https://equipements-protection-centre-valde Loire.fr/>

### Production de gels et solutions hydroalcooliques

La liste des établissements industriels producteurs de gels et solutions hydroalcooliques de la région Centre-Val de Loire établie par la DREAL Centre Val de Loire est à l'adresse suivante : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

La plate-forme [stopcovid19.fr](https://stopcovid19.fr) a vocation à permettre la vente de gel dans des volumes industriels à destination de professionnels.

### Masques de protection

La DIRECCTE a publié des informations à destination des salariés et des employeurs, sur la manière de choisir son masque sur son site internet : <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Masques-GHA-et-consommables-medicaux>.

### Matériel pour les professionnels de santé

Tous les besoins en matériels et protections individuelles pour les professionnels de santé et les professions sociales et médico-sociales doivent impérativement être formulés auprès de la Cellule départementale d'appui de l'ARS.

[ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr](mailto:ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr) - Tél : 02 38 77 34 64 ou le 02 38 38 77 32 57

Les offres de dons de matériel peuvent être effectués auprès de la cellule d'information du public de la préfecture.

### Tests sérologiques

Dans l'attente d'une doctrine qui sera définie prochainement, il est conseillé aux collectivités de ne pas acheter des tests sérologiques pour l'instant.

## DIFFERENTS DISPOSITIFS D'APPELS AU VOLONTARIAT –

Réserve civique : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

En complément du site indiqué ci-dessus, des flyers sur les dispositifs suivants vous ont été transmis avec le point de situation du 20 avril :

**Renfort COVID** : [www.renfort-covid.fr](http://www.renfort-covid.fr)

**Réserve civique** : [www.jeuxaider.gouv.fr](http://www.jeuxaider.gouv.fr)

**Réserve sociale** : adresses mails précisées dans le flyer

**Mobilisation emploi** : [www.mobilisationemploi.gouv.fr](http://www.mobilisationemploi.gouv.fr)

## VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales : les dispositifs de soutien sont maintenus.  
Une attention particulière doit également être portée aux enfants victimes de violences intrafamiliales.

### Permanences à l'attention des victimes

- L'association France Victimes tient une permanence physique, tous les jeudis de 14h à 17h, au centre commercial Auchan de Vineuil.

Coordonnées France victimes : 02 54 33 39 63 – francevictimes41@orange.fr

- Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Loir-et-Cher assure des permanences pour les victimes de violences conjugales, le mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h dans les magasins SUPER U de Contres et de Chissay en Touraine. Ces permanences sont assurées en visio-conférence, un local et un ordinateur sont mis à disposition.

Mail : coordination.cidff41@orange.fr

## FONCTIONNEMENT SERVICES PUBLICS

### Cellule d'information du public (CIP)

La CIP sera ouverte du lundi 18 mai au mercredi 20 mai de 9 h30 à 12 h 30.

\*\*\*\*

## ANNUAIRE DE CRISE

### Rappel des coordonnées d'urgence

- numéro national Covid : 0 800 130 000
- Cellule d'information du public en préfecture 02-54-81-56-65
- SAMU : 15
- Police / Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18

### Sanitaire

- ARS : Cellule d'appui

[ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr](mailto:ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr) – Tél : 02-38-77-34-64 ou le 02-38-38-77-32-57

### Cellules psychologiques

Mairie de Blois : écoute téléphonique de 14 h 00 à 17 h 00 au 02-45-35-24-61

Croix Rouge : N° national d'écoute psychologique au 09-70-29-30-00

### Éducation Nationale

- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

\* Questions sur la réouverture des écoles : 02-34-03-90-45

### Économie et Finances

- UD DIRECCTE

\* Activité partielle : [centre-ut41.activite-partielle@direccte.gouv.fr](mailto:centre-ut41.activite-partielle@direccte.gouv.fr) 02-54-55-85-72

\* Accompagner les entreprises de la région Centre-Val de Loire :

[centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr)

\* Mise à jour en temps réel des actualités : <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/>

- DDFIP :

Renseignements : Service des impôts des entreprises qui est dédié à chaque entreprise

Difficultés significatives : Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) : 02-54-55-12-30

- Banque de France :

Entreprises

Correspondant TPE-PME :

Renseignement : 0800 08 32 08 ou 02-54-55-44-02

Courriel : [TPE41@BANQUE-FRANCE.FR](mailto:TPE41@BANQUE-FRANCE.FR)

Médiation du crédit

Renseignements : 0 810 00 12 10

Saisine : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

### Particuliers

Services rendus aux particuliers (sur-endettement, incidents, etc. )

- Par internet : <https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil>

- Par téléphone : 03-20-91-20-20

### - URSSAF :

Travailleurs indépendants artisans commerçants : 39 57 (0,12€ / min + prix appel)

Employeurs ou professions libérales : 36 98 (service gratuit + prix d'un appel)

- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** 02-54-44-65-83 [espaceconseil@cma-41.fr](mailto:espaceconseil@cma-41.fr)

- **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** 02-54-44-64-11 [contactcoronavirus@loir-et-cher.cci.fr](mailto:contactcoronavirus@loir-et-cher.cci.fr)

- **Chambre d'Agriculture de Loir et Cher** 02-54-78-75-75 [cellule-covid-chambre@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:cellule-covid-chambre@loir-et-cher.chambagri.fr)

- **Groupe de prévention agréé de Loir-et-Cher (GPA 41)** 02-54-56-30-24 [contact@gpa41.fr](mailto:contact@gpa41.fr)

Le GPA peut être consulté en cas de besoin pour faire le point sur les difficultés de l'entreprise et la mettre en relation avec les interlocuteurs ad hoc.